



11000598
DECISION N° _____ /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 15 AVR 2020
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DU
COMMERCE

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère du Commerce.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ABADA Anne Aurélie	02/01/1992	MVA'AMEDJAP- FONG	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	ABDOUL KADRI Fayçal Alim	21/12/1991	GAROUA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	AFA'A Florence Yvanna Annick	06/02/1989	YAOUNDE	TECHNICIENNE SUPERIEURE EN COMMERCE ET GESTION CONTRACTUELLE
4	Alex Bernard MISSE NJOH	05/03/1984	BOMONO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	AMENE EVINA BILE Doris Olivia	10/02/1988	BELABO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	Armelle ZOOBO	10/02/1992	SANGMELIMA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	ASSIEMBE Marie Tatiane	03/01/1992	FANG-SSO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	BALLA OMGBA Bonaventure	26/03/1992	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	BEKOUNGOU Churchill Renaud	15/08/1991	MEKOMO I	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	BOMBA ASSOGO Mariane Thérèse	20/03/1996	AFANLOUM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	DOUALLA MALOKA Valérie Chantal	17/04/1989	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	ENAMA ENAMA Michelle	08/08/1988	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	ENAMA MESSI Noel Emmanuel	25/12/1988	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	ENONGUE ETAPA Arnaud	24/04/1987	NDOKOU	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	EWANDJA Salvador Leolein	06/01/1987	KRIBI	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	EWONDO MBEBI née WAMBO TCHOUALA Linda	31/10/1991	MBOUDA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

17	FOUDA Martin Thierry	06/11/1984	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	IDRIS EBANGUE SESSE Théodore	25/03/1990	DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	KAMGUIA WABO née NGOBO WANGA Elise Marie Jeannette	03/03/1987	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
20	LOUMA EBOLO Gilles Stéphane	01/10/1984	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
21	MOHAMADOU HAMAN née ZEINAB YAOUBA	04/01/1995	GAROUA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
22	MOKO FOKOU Jessica	22/05/1995	BAFOUSSAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
23	ZOP A BEP née ADI A DANG Marie Christine	10/09/1983	MATERNITE DE BAFIA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2: (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 AVR 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph La